

LOUVETEAUX



Un petit guide pour quoi ?

Randonnée hivernale, descente en rappel, descente d'un fleuve en canoë... beaucoup d'activités valent la peine d'être vécues dans une vie de scout ! En tant que responsable, c'est à toi que revient la tâche de bien planifier l'activité afin d'assurer la sécurité des participants.

Ce guide fait le point sur les activités en montagne, sur l'eau et en hiver que nous t'encourageons à organiser pour tes louveteaux. Il y a parfois des conditions à remplir, mais il est tout aussi important de se poser les bonnes questions. Des références et des outils peuvent t'aider dans la préparation.

Nous te souhaitons bien du plaisir à organiser et vivre ces activités. Et n'oublie pas, il y a toujours quelqu'un qui est là si t'as besoin d'aide !



Table des matières

<i>Excursions et Treks à pieds</i>	6
<i>Excursion à vélo</i>	7
<i>Pont de corde, tyrolienne</i>	8
<i>Slackline</i>	9
<i>Spéléologie</i>	10
<i>Escalade/grimpe</i>	11
<i>Descente en rappel</i>	12
<i>Activités en eau surveillée</i>	13
<i>Hygiène, baignade et jeux en eau non surveillée</i>	14
<i>Activités sur bateaux ouverts ou radeaux en eau non surveillée</i>	15
<i>Trekking, natation et surf en rivière</i>	16
<i>Excursions à pied dans la neige</i>	17
<i>Excursions en raquettes dans la neige</i>	18
<i>Nuit sous igloo, tente ou bivouacs dans la neige</i>	19
<i>Intégrer ces activités dans un programme</i>	20-21

Excursions et Treks à pieds

Est-ce que j'ai le droit d'encadrer l'activité ?

- ✿ Autorisé pour les randonnées cotées T1 à T3 selon l'échelle du CAS.
- ✿ Une reconnaissance des passages clés pour les randonnées dans le Jura, les Alpes et Préalpes est obligatoire.
- ✿ Si une nuit en bivouac est prévue au-dessus de la limite des arbres, le module de sécurité Montagne est obligatoire:
 - 12 participants par moniteur formé domaine de sécurité Montagne.
 - Uniquement pour les participants âgés de plus de 10 ans.
 - L'excursion doit être contrôlée par un expert Montagne.

Est-ce que je suis en mesure d'encadrer l'activité ?

- ✿ Les excursions cotées T3 sont exigeantes ; est-ce que j'ai l'expérience suffisante ? Et mes participants ? Un module de sécurité montagne est recommandé pour ces randonnées...
- ✿ Sur la base d'un concept de sécurité, d'un dispositif de marche et du tracé (carte 1 :25'000), mon coach J+S pourra me conseiller et m'aider à évaluer l'excursion.

Références et outils sur le site de l'ASG :
 Concept de sécurité
 Echelle de cotation du CAS
 Wanderland.ch
 Swisstopo.ch
 Brochure J+S Sport de camp/Trekking -
 Montagne
 Liste de contrôle J+S



Excursions à vélo

Est-ce que j'ai le droit d'encadrer l'activité ?

- ✿ Autorisé sur quelques heures voire une journée.
- ✿ Autorisé sur pistes cyclables ou route à faible circulation (type véhicule agricole uniquement) :
 - Cela n'apparaît pas sur une carte, une reconnaissance est donc obligatoire.

Est-ce que je suis en mesure d'encadrer l'activité ?

- ✿ Quel est le niveau de vélo de mes participants ? Est-ce qu'ils ont un matériel adapté (casque, vélo en bon état, etc.) ?
- ✿ Quelle classe de route va-t-on emprunter ? Et quels types de vélos ont mes participants (VTT, vélo de route) ? La vitesse et la difficulté de l'excursion peuvent en être influencées...
- ✿ Sur la base d'un concept de sécurité, d'un dispositif de marche adapté et du tracé (carte 1 :25'000 ou 1 :50'000), mon coach J+S pourra me conseiller et m'aider à évaluer l'excursion.

Références et outils sur le site de l'ASG :
 Concept de sécurité
 Vitesse indicative (brochure SdC/
 Trekking Jeu et Sport)
 Pro vélo Suisse
 Document sur les classes de route
 Wanderland.ch
 Swisstopo.ch



Pont de cordes, tyrolienne



Est-ce que j'ai le droit d'encadrer l'activité ?

- ✿ Une autorisation du Service des Espaces Verts (SEVE) est nécessaire pour toute activité visible en Ville de Genève. Pour les autres communes, cantons, pays, il faut se renseigner.
- ✿ Autorisé si l'accès respecte les prescriptions pour les excursions à pied.

Est-ce que je suis en mesure d'encadrer l'activité ?

- ✿ Est-ce que ma maîtrise a les compétences nécessaires ? La technique utilisée est-elle récente/adéquate ?
- ✿ Qui sera le responsable de l'activité (personne avec la plus grande expérience dans le domaine) ?
- ✿ Est-ce que mon matériel est adapté ?
- ✿ Quelle(s) alternative(s) existent pour mes participants s'ils ne veulent pas passer sur le pont de corde/la tyrolienne ?
- ✿ L'accrobranche est une bonne initiation aux techniques de corde.
- ✿ Sur la base d'un concept de sécurité, mon coach J+S pourra me conseiller et m'aider à évaluer l'activité.

Références et outils sur le site de l'ASG :

Concept de sécurité
 Guide achat matériel de montagne
 Aide-mémoire technique de corde J+S
 BAM
 SEVE : Formulaire / marche à suivre pour la demande / lettre modèle

Slackline

Est-ce que j'ai le droit d'encadrer l'activité ?

- ✿ Une autorisation du Service des Espaces Vert (SEVE) est nécessaire pour toute activité visible en Ville de Genève. Pour les autres communes, cantons, pays, il faut se renseigner.

Est-ce que je suis en mesure d'encadrer l'activité ?

- ✿ Un concept de sécurité m'aidera à évaluer mon activité. Si la slackline est utilisée comme pont de corde il faut se référer à la fiche « pont de cordes ».

Références et outils sur le site de l'ASG :

Concept de sécurité
 Guide achat matériel de montagne
 Aide-mémoire technique de corde J+S
 BAM
 SEVE : Formulaire / marche à suivre pour la demande / lettre modèle



Spéléologie

Est-ce que j'ai le droit d'encadrer l'activité ?

- ✿ Autorisé.

Est-ce que je suis en mesure d'encadrer l'activité ?

- ✿ Est-ce qu'il s'agit d'une grotte publique ou d'une grotte sauvage ? Dans ce cas, un guide et/ou une reconnaissance sont fortement recommandés...
- ✿ Si je fais appel à un guide, quelles sont ses conditions ? Quelles compétences minimales doivent avoir mes participants/ma maîtrise pour participer à l'activité ? Quel matériel est nécessaire ?
- ✿ Si je fais appel à un guide, qui a la responsabilité des participants ? La maîtrise, le RU ou le guide ?
- ✿ Est-ce que des techniques de corde sont nécessaires ? Dans ce cas se référer à la fiche correspondante.
- ✿ Sur la base d'un concept de sécurité, mon coach J+S pourra me conseiller et m'aider à évaluer l'activité.

Références et outils sur le site de l'ASG :

Concept de sécurité

Liste de grottes possibles avec des louveteaux (grotte du diable,...)

Profite de la sortie avec le guide pour apprendre et enseigner des nouvelles techniques !



Escalade/grimpe

Est-ce que j'ai le droit d'encadrer l'activité ?

- ✿ Autorisé si en top rope/moulinette.
- ✿ Si non, autorisé sous la responsabilité d'un guide de montagne agréé (6 participants max. par guide).

Est-ce que je suis en mesure d'encadrer l'activité ?

- ✿ Est-ce que mes participants ont l'expérience suffisante ?
- ✿ Si je fais appel à un guide, qui a la responsabilité des participants ? La maîtrise, le RU ou le guide ?
- ✿ Si je fais appel à un guide, quelles sont ses conditions ? Quelles compétences minimales doivent avoir mes participants/ma maîtrise pour participer à l'activité ? Quel matériel est nécessaire ?
- ✿ Sur la base d'un concept de sécurité, mon coach J+S pourra me conseiller et m'aider à évaluer l'activité.

Références et outils sur le site de l'ASG :

Concept de sécurité

Guide achat matériel de montagne

Aide-mémoire technique de corde J+S

BAM

Liste de contrôle J+S



Descente en rappel

Est-ce que j'ai le droit d'encadrer l'activité ?

- ✿ L'accès doit se faire par un passage qui respecte les prescriptions sur les excursions à pied.
- ✿ Se référer aux réglementations locales (ne peut pas se faire partout, par exemple les ponts).
- ✿ Interdit sur les ponts à Genève (Cartigny, Jonction).

Est-ce que je suis en mesure d'encadrer l'activité ?

- ✿ Est-ce que ma maîtrise a les compétences nécessaires ?
La technique utilisée est-elle récente/adéquate ?
- ✿ Qui sera le responsable de l'activité (personne avec la plus grande expérience dans le domaine) ?
- ✿ Est-ce que mon matériel est adapté ?
- ✿ Sur la base d'un concept de sécurité, mon coach J+S pourra me conseiller et m'aider à évaluer l'activité.

Références et outils sur le site de l'ASG :
 Concept de sécurité
 Guide achat matériel de montagne
 Aide-mémoire technique de corde J+S
 BAM
 Liste de contrôle J+S



Activités en eau surveillée

Est-ce que j'ai le droit d'encadrer l'activité ?

- ✿ Autorisé (brevet base pool recommandé, 1 pour 16 participants).
Se référer aux réglementations locales.
- ✿ Prendre connaissance et respecter les directives du lieu de baignade.

Est-ce que je suis en mesure d'encadrer l'activité ?

- ✿ Mes participants/ma maîtrise sont-ils des bons nageurs ?
- ✿ Est-ce que je connais le lieu de baignade (profondeur, courant, fréquentation par d'autres, etc.) ?
- ✿ Sur la base d'un concept de sécurité, mon coach J+S pourra me conseiller et m'aider à évaluer l'activité.

Références et outils sur le site de l'ASG :
 Concept de sécurité
 Cotation des eaux-vives
 Recommandations de la SSS
 Maximes de la baignade
 et de comportement
 en rivière





Hygiène, baignade et jeux en eau non surveillée

Est-ce que j'ai le droit d'encadrer l'activité ?

- ✿ Autorisé en eau peu profonde et peu de courant (brevet base pool recommandé, 1 pour 16 participants).
- ✿ En eau profonde, eau-vive I et II, le brevet SSS est obligatoire :
 - Lac : 10 participants par moniteur formé au module Lac.
 - Rivière : 8 participants par moniteur formé au module Rivière.
 - Gilet de sauvetage pour les mauvais nageurs.
- ✿ Se référer aux réglementations locales (lieu de baignade autorisé ?).

Est-ce que je suis en mesure d'encadrer l'activité ?

- ✿ Mes participants/ma maîtrise sont-ils des bons nageurs ?
 - ✿ Est-ce que je connais le lieu de baignade (profondeur, courant, fréquentation par d'autres, etc.) ?
- ✿ Sur la base d'un concept de sécurité, mon coach J+S pourra me conseiller et m'aider à évaluer l'activité.

Références et outils sur le site de l'ASG :

Concept de sécurité
Cotation des eaux-vives
Recommandations de la SSS
Maximes de la baignade et de comportement en rivière

Activités sur bateaux ouverts ou radeaux en eau non surveillée

On entend par bateaux « ouverts » toute embarcation de type barque, bateau pneumatique, pédalo, bateau à moteur sans cabine, etc. à l'inverse des kayak avec jupe, bateaux avec cabine, etc.

Est-ce que j'ai le droit d'encadrer l'activité ?

- ✿ Autorisé en eau peu profonde et peu de courant (brevet base pool recommandé, 1 pour 16 participants).
- ✿ En eau profonde, eau-vive I et II, le brevet SSS et le module de sécurité Eau sont obligatoires :
 - Lac : 10 participants par moniteur formé SSS au module Lac.
 - Rivière : 8 participants par moniteur formé SSS au module Rivière.
 - 12 participants par moniteur formé domaine de sécurité Eau.
 - Gilet de sauvetage pour les mauvais nageurs.
 - L'activité doit être contrôlée par un expert Eau.
 - Uniquement pour les participants âgés de plus de 10 ans.
- ✿ Suivant le type de bateau, un permis de conduire pour bateau ainsi qu'une immatriculation du véhicule est nécessaire.
- ✿ Se référer aux réglementations locales (droit de naviguer à cet endroit ? zone protégée ? etc.)



Est-ce que je suis en mesure d'encadrer l'activité ?

- ✿ Mes participants/ma maîtrise sont-ils des bons nageurs ?
 - ✿ Est-ce que je connais le lieu de l'activité (profondeur, courant, fréquentation par d'autres, etc.) ?
- ✿ Est-ce que mon bateau est en bon état et est-ce que je sais le piloter ? Est-ce que ma maîtrise a les connaissances et les compétences suffisantes pour fabriquer un radeau ? Et pour l'utiliser ?
- ✿ Sur la base d'un concept de sécurité, mon coach J+S pourra me conseiller et m'aider à évaluer l'activité.

Références et outils sur le site de l'ASG :

Concept de sécurité
Cotation des eaux-vives
Recommandations de la SSS

Maximes de la baignade et de comportement en rivière
Législation pour bateaux

Trekking, natation et surf en rivière

Est-ce que j'ai le droit d'encadrer l'activité ?

- ✿ Autorisé en eau peu profonde et peu de courant (brevet base pool recommandé, 1 pour 16 participants).
- ✿ En eau profonde, eau-vive I et II, le brevet SSS et le module de sécurité Eau sont obligatoires :
 - 8 participants par moniteur formé SSS au module Rivière.
 - 12 participants par moniteur formé domaine de sécurité Eau.
 - Gilet de sauvetage pour les mauvais nageurs.
 - L'activité doit être contrôlée par un expert Eau.
 - Uniquement pour les participants âgés de plus de 10 ans.
- ✿ Se référer aux réglementations locales (lieu de baignade autorisé ?).

Est-ce que je suis en mesure d'encadrer l'activité ?

- ✿ Mes participants/ma maîtrise sont-ils des bons nageurs ?
- ✿ Est-ce que je connais le lieu de l'activité (profondeur, courant, fréquentation par d'autres, etc.) ?
- ✿ Sur la base d'un concept de sécurité, mon coach J+S pourra me conseiller et m'aider à évaluer l'activité.

Références et outils sur le site de l'ASG :
 Concept de sécurité
 Cotation des eaux-vives
 Recommandations de la SSS
 Maximes de la baignade et de comportement en rivière



Excursions à pied dans la neige

Est-ce que j'ai le droit d'encadrer l'activité ?

- ✿ Autorisé sur sentiers balisés de randonnée pédestre hivernale (voir office du tourisme local).

Est-ce que je suis en mesure d'encadrer l'activité ?

- ✿ Le lieu est-il adapté à mon activité ?
- ✿ Quel équipement est nécessaire pour mon activité (protection contre le froid, l'humidité, le soleil, ...) ?
- ✿ Est-ce que ma maîtrise a suffisamment d'expérience ? Est-ce que j'ai besoin de l'aide de quelqu'un de plus expérimenté ?
- ✿ Sur la base d'un concept de sécurité, d'un dispositif de marche et du tracé (carte 1 :25'000), mon coach J+S pourra me conseiller et m'aider à évaluer l'excursion.

Références et outils sur le site de l'ASG :
 Concept de sécurité
 Wanderland.ch
 Swisstopo.ch



Excursions en raquettes dans la neige

Est-ce que j'ai le droit d'encadrer l'activité ?

- ✿ Autorisé sur sentiers balisés de randonnée en raquettes (voir office du tourisme local).
- ✿ Autorisé hors sentiers raquettes seulement si c'est adapté à l'âge des enfants : court et facile.
- ✿ Autorisé uniquement dans des pentes dans lesquelles un déclenchement d'avalanche est absolument impossible : respect des 5 règles fondamentales en hiver.
- ✿ Pour des randonnées plus longues ou plus difficiles, le module de sécurité Hiver est obligatoire :
 - 12 participants par moniteur formé domaine de sécurité Hiver.
 - Uniquement pour les participants âgés de plus de 10 ans.
 - L'excursion doit être contrôlée par un expert Hiver.

Est-ce que je suis en mesure d'encadrer l'activité ?

- ✿ Le lieu est-il adapté à mon activité ? Est-ce que je connais l'itinéraire ? Une reconnaissance est recommandée.
- ✿ Quel équipement est nécessaire pour mon activité (protection contre le froid, l'humidité, le soleil, ...) ?
- ✿ Sur la base d'un concept de sécurité, d'un dispositif de marche et du tracé (carte 1 :25'000), mon coach J+S pourra me conseiller et m'aider à évaluer l'excursion.

Références et outils sur le site de l'ASG :
 Concept de sécurité
 Wanderland.ch
 Swisstopo.ch
 Les 5 règles fondamentales en hiver



Nuit sous igloo, tente ou bivouacs dans la neige

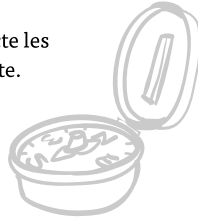
Est-ce que j'ai le droit d'encadrer l'activité ?

- ✿ Autorisé si à proximité d'un abri en dur dans lequel il est possible de se réfugier rapidement et sans danger même de nuit et par mauvais temps. L'accès à l'abri doit être garanti en hiver.
- ✿ Si pas d'abri en dur à proximité, le module de sécurité hiver est obligatoire :
 - 12 participants par moniteur formé domaine de sécurité Hiver.
 - Uniquement pour les participants âgés de plus de 10 ans.
 - L'activité doit être contrôlée par un expert Hiver.
 - L'accès doit se faire pas par un passage qui respecte les prescriptions sur les excursions à pied/en raquette.

Est-ce que je suis en mesure d'encadrer l'activité ?

- ✿ Le lieu est-il adapté à mon activité ?
- ✿ Quel équipement est nécessaire pour mon activité (protection contre le froid, l'humidité, ...) ?
- ✿ Est-ce que ma maîtrise a les connaissances et les compétences nécessaires pour cette activité ?
- ✿ Sur la base d'un concept de sécurité, mon coach J+S pourra me conseiller et m'aider à évaluer l'activité.

Références et outils sur le site de l'ASG :
 Concept de sécurité



Intégrer ces activités dans un programme

Sport de Camp (SdC) : met l'accent sur un éventail varié d'activités sportives et ludiques qui englobe toutes sortes de sports, de formes de jeu et de mouvement ainsi que d'activités itinérantes. Le plaisir de bouger et le vécu collectif passent au premier plan.

Activités de Camp (AdC) : les activités de camp J+S ont un caractère formateur et favorisent l'acquisition de connaissances spécialisées, d'aptitudes et d'habiletés. Elles supposent l'implication active de tous les participants et sont conçues de la façon la plus pratique et ludique possible.

Activité	Sport de Camp (SdC)	Activité de Camp (AdC)
<i>Excursions et treks à pied</i>	Oui : Activité itinérante	Oui : Techniques de plein air
<i>Excursions à vélo</i>	Oui : Activité itinérante	Oui : Techniques de plein air
<i>Pont de cordes, tyrolienne</i>	Non	Oui : Technique de pionnier
<i>Slackline</i>	Oui : Sports à la mode	Non
<i>Spéléologie</i>	Oui : Activité itinérante	Oui : Technique de pionnier
<i>Escalade/ Grimpe</i>	Oui : Autres sports	Oui : Technique de pionnier
<i>Descente en rappel</i>	Non	Oui : Technique de pionnier
<i>Activité en eau surveillée</i>	Oui : Jeux dans l'eau et au bord de l'eau	Non
<i>Hygiène en eau non surveillée</i>	Non	Non
<i>Baignade et jeux en eau non surveillée</i>	Oui : Jeux dans l'eau et au bord de l'eau	Non
<i>Bateaux ou radeaux en eau non surveillée</i>	Non	Oui : Techniques de plein air
<i>Trekking en rivière</i>	Oui : Activité itinérante	Oui : Techniques de plein air
<i>Natation en rivière</i>	Oui : Autres sports	Non
<i>Excursions à pied dans la neige</i>	Oui : Activité itinérante	Oui : Techniques de plein air
<i>Excursions en raquettes dans la neige</i>	Oui : Activité itinérante	Oui : Techniques de plein air
<i>Nuit sous igloo, tente ou bivouacs dans la neige</i>	Non	Oui : Technique de pionnier



